

ATTLOG

N° d'allocataire :



Attestation de loyer



	A 4 D 540 17 4 D 921 11 1 - 1 1 1 07 27 - 11
A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil	Art. D 542-17 et R 831-11 du code de la Sécurité sociale Arrêté du 22 août 1986
Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) :	
Adresse:	
N° de téléphone :	
N° de fax : Adresse mél :	
N° SIRET :	
certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : et M. ou M	Ime (nom et prénom) :
est (sont) locataire(s) en titre depuis le du logement s	situé (adresse complète)
■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non	
■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : m²	
■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ oui ☐ non. Si oui nombre d	e colocataires (y compris le demandeur)
■ Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)	
- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois :	-
Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meu	blé : montant charges comprises€
Montant total du loyer en cas de colocation : €	
- Mois de juillet, précisez l'année :	
Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meu	blé : montant charges comprises€
■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ o	oui 🗌 non
S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitt	té:
■ S'agit-il d'une sous-location ? ☐ oui ☐ non. Si oui s'agit-il d'une sous-location	n:
dans une famille d'accueil par une association	utre (préciser) :
■ S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille ☐ oui ☐ non	
■ Si le logement est conventionné	
• code bailleur — — — • code agence — — —	
• n° de convention	
signée le uu uu ur renouvelée le uu u	
S'il s'agit d'un logement pour lequel l'allocation de logement est versée automati	quement au bailleur
• code bailleur — — — • code agence — — —	
■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter un	niquement si vous remplissez ce document pour la première fois)
oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)	
■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvi	oui 🔲 non
• Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;	er 2002)
• la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne sécurité physique des locataires :	e présentent pas de risques manifestes pour la santé et la
• l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;	013
 il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude; l'installation de chauffage est suffisante et sans danger; 	1/201
• l'installation sanitaire :	-
- s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au le	
 si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de h 	auteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.
A Le L. L. L. Si	gnature - cachet
in the second se	propriétaire ou du bailleur ou famille d'accueil)
Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration. La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi pur	uit quiconque se rend counable de fraude ou de fausse déclaration
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi pur (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peir L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114	ne de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et
L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans prejudice des sanctions penales encourues, L. 114 La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réportectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.	onses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de
rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.	<u></u>
Emplacement réservé à la Caf/MSA	
•	
P 5002503 W Date de 1ère demande :	



Santé famille retraite services Attestation de résidence en foyer

A remplir par le gestionnaire de l'établissement.
Nom et adresse de l'établissement :
N° de téléphone :
N° de fax : @ @
N° SIRET :
Nature
de l'établissement umaison de retraite ucentre d'hébergement pour handicapés ucentre de soins longue durée
EHPAD
résidence universitaire non Crous résidence universitaire Crous, dans ce cas s'agit-il:
d'une chambre ☐ d'une chambre réhabilitée ☐ d'un studio créé après réhabilitation Je soussigné(e) M./Mme (représentant de l'établissement)
Je soussigné(e) M./Mme (représentant de l'établissement) certifie que le demandeur (nom et prénom) :
est présent dans mon établissement depuis le
et supporte une dépense de logement depuis le
Surface du logement (en mètres carrés): m² Nombre de personnes résidant dans ce logement
■ S'il s'agit d'un foyer non conventionné : montant de la redevance pour un mois complet
S'il s'agit d'un foyer conventionné (hors résidences universitaires):
N° de la convention
Signée ou renouvelée le Équivalence de loyer et de charges locatives
Premier mois de redevance complète
Pour les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales conventionnés : neuf ou avec travaux sans travaux
■ S'il s'agit d'un foyer conventionné ou d'une résidence universitaire Crous
• code bailleur • code agence • code agence
• code programme
■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première
oui non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)
Je m'engage à signaler à la Caf ou à la MSA tout départ définitif et toute inoccupation dépassant 4 mois
A Le Le Signature et cachet
(nom et qualité du signataire)
Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration.
La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclar (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité social. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).
La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.
Demande de versement direct de l'aide au bailleur ou au gestionnaire
S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur ou au gestionnaire. Dans ce cas elle est déduite a
montant du loyer ou de la redevance.
Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).
Le bailleur ou le gestionnaire désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire ou du résiden
soient versés directement. Le bailleur ou gestionnaire : nom ou raison sociale
Adresse
Identification du compte pour le versement de l'allocation de logement
IBAN (International Bank Account Number) BIC (Bank Identifier Code)
IDATA (International Dank Account (Admisc)
Domiciliation de l'agence bancaire :
s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant sa constitution et immédiatement le départ de l'alloca
du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.
Ale
- June 1 de la company